

389

P



NP



DM7

Projet de parc éolien Canton MacNider

6211-24-094

Mémoire dans le cadre des audiences du BAPE Projet éolien Canton MacNider

Municipalité de Saint-Noël

19A, rue Turcotte
Saint-Noël (Québec)
G0J 3A0
Téléphone : 418 776-2936

Courriel : stnoel@mrcmatapedia.quebec
Site Internet : www.st-noel.com

Brève présentation de la Municipalité

Saint-Noël est un village situé dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent, faisant partie de la municipalité régionale de comté de La Matapédia. Localisée à l'extrémité Ouest du territoire de la MRC de La Matapédia, cette municipalité est bordée par celles de Saint-Damase au nord, de Sayabec à l'est et de Saint-Moïse au sud. La municipalité s'étend sur une superficie de plus de 45 kilomètres carrés.



Cette municipalité, qui a vu le jour en 1944, provient du démembrement des villages de Saint-Damase et de Saint-Moïse. Selon le décret de population 2025, St-Noël compte une population de 372 habitants. Le budget annuel 2025 de la municipalité est d'un peu plus de 1 M\$.

C'est la création du chemin de fer qui a permis le développement économique de cette municipalité. Chaque année, le populaire événement Noël à Saint-Noël rassemble plusieurs centaines de personnes.

Contexte

En 2023, Hydro-Québec (HQ) annonce les gagnants des appels d'offres de 300 mégawatts (MW) d'énergie éolienne et de 480 MW d'énergie renouvelable lancés en 2021. Parmi les sept (7) projets retenus : St-Damase 2 (PECMN). Un projet de 122,32 MW où quelques éoliennes (8) se retrouvent dans la municipalité de Saint-Noël.

Le parc éolien du Canton MacNider générera des retombées directes et mesurables pour les municipalités de Saint-Damase et Saint-Noël. Ces retombées se traduiront par une augmentation des revenus municipaux, des opportunités économiques locales et des bénéfices sociaux et environnementaux durables. La diversification des revenus pour notre communauté est une plus-value non négligeable. Saint-Noël aura ainsi l'opportunité de bénéficier de façon plus précise de la construction et de l'opérationnalisation du parc Canton MacNider. Compte tenu de l'expérience précédente d'implantation du premier parc chez nos voisins municipaux (St-Damase), nous sommes heureux de pouvoir bénéficier des retombées du projet pour la communauté mais aussi de la collaboration des promoteurs pour une intégration harmonieuse sur notre territoire.

Le parc éolien **Saint-Damase 1**, mis en service en **2014**, offre un **exemple concret des bénéfices** d'un projet éolien pour une municipalité rurale. Il démontre comment une initiative bien encadrée peut **stimuler l'économie locale, améliorer les services municipaux et contribuer à la transition énergétique tout en protégeant l'environnement.**

Le présent document est donc **un argumentaire en faveur du projet** et qui prend en compte les impacts sur sa communauté. La municipalité et la communauté de St-Noël sont conscients que la construction d'un tel parc présente des enjeux mais nous tenons à préciser que depuis le début de l'élaboration du projet, le promoteur a assuré une très bonne collaboration dans les discussions, questionnements et préoccupations partagées en lien avec le projet.

1. Retombées économiques pour Saint-Noël

1.1 Création d'emplois et soutien aux entreprises locales

Nous savons pertinemment que la réalisation d'un tel projet risque d'apporter quelques inconvénients avec lesquelles la communauté devra composer. Mais nous envisageons également certains avantages et des retombées économiques créant une dynamique économique non-négligeable pour nos commerces, services et entreprises locales.

Lors de la construction, il est attendu près de 150 travailleurs. Qu'ils soient de notre milieu ou de l'externe, ces gens viendront participer à l'économie locale (hébergement, essence, coop alimentaire, transport, machinerie, matériaux de construction, etc.). Le rayonnement économique pour le secteur ouest de La Matapédia est donc un atout dont notre communauté pourra bénéficier.

Pendant la phase d'exploitation et de maintenance, des nouvelles familles pourraient venir s'installer chez-nous. L'entretien des infrastructures et la gestion des équipements va permettre à des gens de circuler régulièrement sur notre territoire et apporter un achalandage dans nos commerces qui peut parfois faire une différence sur le maintien des services de proximités de notre village.

1.2 Retombées fiscales et redevances municipales

Grâce à ce projet, la municipalité recevra **en paiement ferme** (pour 8 éoliennes de 6,2 MW) un peu plus de **155 000 \$ annuellement** soit environ **3,9 M\$ sur 25 ans**. Ces revenus permettront :

- **Le financement d'infrastructures locales**, notamment la rénovation et d'entretien des routes, des bâtiments municipaux ou d'infrastructures d'aqueduc et d'eau potable;



- **Le développement de nouveaux services pour les citoyens**, amélioration de la journée des familles, bonification des services aux jeunes familles.
- **Accéder à l'obtention de subvention municipale** en utilisant ces sommes comme mise de fonds du milieu il est plus facile puisque le 30% exigé par la plupart des programmes gouvernementaux ne relève pas d'un emprunt ou d'une campagne de financement, construction d'un vélo Parc pour les jeunes, l'aide des redevances éoliennes déjà existantes nous a permis de mettre la mise de fonds nécessaires.
- **La bonification des services de loisirs, Sale de quilles, patinoire, amélioration des parcs municipaux.**
- **Soutien à la Coopérative Alimentaire qui est un service essentiel pour notre municipalité.**

Il ne faut pas non plus oublier que le projet vient apporter **un soutien financier aux propriétaires fonciers** qui accueillent les infrastructures du parc. Ce qui vient également renforcer l'économie locale.

Avec ce qui précède, nul besoin de vous démontrer plus longuement que ces revenus supplémentaires, pour la communauté, sont une plus-value attendue. Des revenus intéressants pour certains mais qui permettent aussi à la municipalité de bonifier les services aux citoyens sans pour autant augmenter leur charge fiscale. Toutes somme d'argent que nous pouvons imputer à nos dépenses et relevant d'une source extérieure à la taxation viens alléger le fardeau citoyen. Nous n'envisageons pas de diminuer la charge fiscale (taux de taxes foncières) mais assurément, nous savons que cela nous permettra **de ne pas l'augmenter.**

2. Retombées sociales et engagement communautaire

2.1 Participation citoyenne et acceptabilité sociale

La population de Saint-Noël a été invité lors des **consultations publiques sur le projet** qui se sont tenues à Saint-Damase. Comme municipalité, certains élus y ont assisté et ont pu ainsi échanger avec les citoyens et les divers représentants du promoteur.

Ces consultations nous ont permis de :

- Recueillir **les préoccupations des résidents** et s'assurer que certaines caractéristiques du projet puissent être modifié;
- Instaurer un **dialogue ouvert** entre les promoteurs et la communauté locale;
- De **négoier** avec le promoteur de **certaines garanties** (notamment l'état des routes municipales, la sécurité des habitants, par le respect des paysages et des règlements municipaux, dans le respect de l'environnement et de certains lieux névralgiques et ce, lors de la construction et de l'opération du parc.
- Autres :

- La majorité des citoyens ont exprimé un avis favorable, considérant que le projet aura des retombées positives sur l'économie locale et la transition énergétique.
- Un comité de suivi municipal pourrait être mis en place pour garantir que les retombées locales sont bien distribuées et que les impacts environnementaux sont maîtrisés ou une participation au comité de liaison du parc éolien sera assurée par un des membres du conseil municipal.

2.2 Amélioration de la qualité de vie et investissements locaux



Avec les revenus générés par le parc éolien, la municipalité pourrait financer :

- **Des projets d'embellissement urbain**, tels que la modernisation des espaces publics et des parcs municipaux;
- **La consolidation du poste de ressource en loisir**;
- **Des initiatives communautaires**, notamment des activités éducatives sur la transition énergétique

et le développement durable;

- **Des programmes de soutien aux familles et aux jeunes**, favorisant ainsi le dynamisme social et culturel des municipalités, les camps de jour, service d'animation, l'animation du vélo parc.
- **Soutien aux organismes du milieu** tels le comité de développement, les loisirs, Noël à St-Noël, la salle de quilles, la Coopérative Alimentaire.
- Le développement de programmes environnementaux, incluant des campagnes de plantation d'arbres et de préservation des habitats naturels.



- On pourrait mettre en place un fonds de développement local, de promotion touristique, de soutien aux entreprises, de soutien aux organismes du milieu, etc

Conclusion : Un projet structurant pour Saint-Noël

En s'appuyant sur l'expérience et les retombées dont bénéficie la municipalité de St-Damase pour le parc St-Damase 1, nous sommes convaincus que le projet **Canton MacNider** pourra assurer à notre communauté une plus-value incontournable pour notre communauté. Nous sommes également confiants que le promoteur répondra aux préoccupations locales dans la mise en place du projet mais aussi pour la suite.

Grâce aux retombées **économiques, sociales et environnementales**, le parc éolien du Canton MacNider est une opportunité stratégique pour notre municipalité. En garantissant **des revenus supplémentaires, une création d'emplois locale et une contribution à la transition énergétique**, ce projet s'inscrit dans une vision de développement durable bénéfique pour les citoyens de St-Noël et de la région. Nous demeurons prudents et vigilants dans le déploiement du projet et nous sommes convaincus et confiants que le promoteur assurera un suivi régulier avec nous.

L'acceptation du projet par le BAPE permettra de garantir ces bénéfices concrets pour les citoyens, tout en renforçant le rôle du Bas-Saint-Laurent comme acteur clé de la transition énergétique au Québec.

